

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ amiens@unsa-education.org

DECLARATION DE L'UNSA-EDUCATION AU CTSD DU VENDREDI 10 AVRIL 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

Cette réunion du CTSD à laquelle nous assistons aujourd'hui a des allures inédites. Au départ prévue le 12 mars 2020, elle se trouve reportée un mois plus tard, au coeur d'un contexte sanitaire grave et préoccupant.

L'ordre du jour en devient presque incongru, puisqu'il s'agit d'évoquer les créations et suppressions de postes d'enseignants pour la prochaine rentrée scolaire quand les principaux intéressés sont confinés chez eux, télétravaillent et/ou donnent de leur personne en accueillant et accompagnant au quotidien les enfants des personnels de santé.

Le SE-UNSA a déjà eu l'occasion, lors de précédentes réunions en présentiel, de dénoncer et de s'opposer aux fermetures de postes. Or, les documents de travail que vous nous avez fait parvenir montrent 26 suppressions dans le département, dont 9 postes occupés. Nous n'avons trouvé aucun chiffre rassurant, car les 5 petites créations nous laissent encore un solde négatif.

Le SE-UNSA s'inquiète particulièrement de la situation des Lettres Modernes, en effet cette matière fait les frais à elle-seule d'un tiers des suppressions des postes vacants occupés. Quel décalage avec la réalité de terrain ! Vous supprimez des postes alors que dans les collèges, les élèves picards ont peut-

être plus besoin qu'ailleurs d'un accompagnement en français. Dans les collèges, l'Accompagnement Personnalisé se fait de plus en plus souvent en classe entière. Dans les collèges, les enseignants de Lettres sont de plus en plus nombreux à devoir se partager une classe car les DGH trop restreintes en heures postes ne laissent aucune marge de manœuvre et contraignent les collègues à effectuer un service de plus de 20h.

Enfin, le SE-UNSA ne peut que vous interpeller sur l'iniquité de traitement entre le premier et le second degré alors qu'une enveloppe supplémentaire a été décidée pour le premier degré, et ce afin d'accompagner les décisions du ministre du 27 mars en cette période exceptionnelle. Ces mesures pour l'École doivent être complétées en abondant les dotations en emplois du second degré. Après la crise à laquelle notre pays est confronté, davantage de professeurs, de CPE et de PsyEN seront nécessaires pour accueillir, accompagner et permettre la réussite de tous.

Maxime PARUCH, Laurence PLOUVIEZ,
David REBIERE, Fabien CAHARD